

2025-01-16-09 : Plan de financement de la réhabilitation de l'aire permanente d'accueil des Hauts-d'Anjou (commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe)

L'an deux mille vingt cinq, le seize janvier à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :42
Pouvoirs :5
Quorum :25
Votants :47
Votes pour :47
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 10/01/2025
Date d'affichage: <b>29 JAN. 2025</b>

**Étaient présents :**

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

**Étaient excusés :**

Alain BOURRIER, David GEORGET, Muriel NOIROT, Christian MASSEROT, Dominique FOUIN, Juanita FOUCHER, Michel BOURCIER, Marie-Hélène LEOST

**Pouvoirs :**

David GEORGET donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Muriel NOIROT donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Christian MASSEROT donne pouvoir à Rachel SANTENAC, Dominique FOUIN donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

**Secrétaire de séance :** Florence MARTIN

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20250116-2025-01-16-09-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2025  
Date de réception préfecture : 29/01/2025

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

**VU** le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) signé le 23 juillet 2021 et notamment son projet n°5 « *développer/réhabiliter le réseau d'aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire* » ;

**VU** l'axe n°1 du projet de territoire de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou « *Habiter et accueillir durablement de nouveaux habitants sur tout le territoire* » ;

**VU** les engagements de la labellisation Lucie 26000 « *créer les conditions du développement socio-économique* » et « *développer une offre de services responsables répondant aux attentes et besoins des citoyens* » ;

**VU** l'avis favorable du bureau communautaire du 2 décembre 2024 relatif à l'inscription de la recommandation suivante « *réhabiliter l'aire permanente d'accueil des gens du voyage de la commune des Hauts-d'Anjou (commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe)* » dans le futur Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDHAGDV 2025-2031) ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réhabiliter l'aire permanente d'accueil des gens du voyage située sur la commune des Hauts-d'Anjou (commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe) en vue de la mise aux normes des installations du site ;

**CONSIDÉRANT** que le montant estimé de l'ensemble des coûts liés au projet est de 268 475 HT ;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de subvention de 93 966,25 € HT (représentant 35 % du montant total estimé) va être réalisée auprès des services de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	240 850 €	Subvention au titre de France Relance	38 417,40 €
Maîtrise d'œuvre	19 825 €	Subvention au titre de la DSIL (35%)	93 966,25 €
Frais divers (étude de sol, étude amiante,	7800 €	Reste à charge CCVHA	136 091,35 €

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20250116-2025-02-1639-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2025  
Date de publication : 29/01/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

frais de  
géomètre)

**Total**

**268 475 €**

**Total**

**268 475 €**

**ENTENDU** l'exposé de Madame FOUCHEREAU, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver le plan de financement ci-dessus proposé quant au projet de réhabilitation de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage située aux Hauts-d'Anjou (commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe) ;**
- **De dire que le Président ou son représentant pourra solliciter et déposer les dossiers de subvention nécessaires au financement de l'opération auprès de tout bailleur de fonds ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance  
le 16 janvier 2025  
au Lion d'Angers,

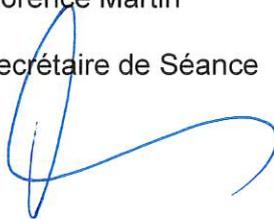
Etienne Glémot



Président

Florence Martin

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20250116-2025-0116-09-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2025  
Tenu en compte par le 19/01/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.



Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20250116-2025-01-16-09-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2025  
Date de réception préfecture : 29/01/2025